

# FLASH INFOS

Panorama de l'actualité de l'ASECNA



La 65<sup>ème</sup> session du Comité des Ministres de l'ASECNA se tient ce jour 30 juillet 2020 par visioconférence à Cotonou. Nous reviendrons en début de semaine prochaine sur les conclusions de cette réunion.

## 144<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VISIOCONFÉRENCE



LA CALIBRATION,  
UNE EXIGENCE MÊME EN  
PÉRIODE DE COVID 19

ASECNA/RASCOM:  
COOPÉRATION DANS LES  
SYSTÈMES SATELLITAIRES



N°528  
du 30 juillet 2020

# FLASH INFOS

## Panorama de l'actualité de l'ASECNA

### LA UNE DU FLASH

#### 144<sup>ème</sup> Session extraordinaire du Conseil d'Administration



La 144<sup>ème</sup> Session extraordinaire du Conseil d'Administration s'est tenue par visioconférence le 4 juin 2020.

Cette première réunion du Conseil d'Administration depuis le début de la COVID 19 a été essentiellement organisée dans le but de passer en revue la situation de la pandémie et de discuter des stratégies pour atténuer la portée de la pandémie sur la vie de l'ASECNA.

Al'issue de ses travaux, le Conseil d'Administration a félicité le Directeur Général pour les dispositions spéciales destinées à endiguer les risques de propagation au coronavirus prises dans le cadre de sa gestion de la pandémie et a adopté une série de résolutions relatives notamment à :

- ↪ **L'impact de la pandémie de COVID 19 sur le fonctionnement de l'Agence et perspectives**
- ↪ **Recherche de subventions et/ou de financement**

**externes auprès des Etats et des institutions spécialisées**

- ↪ **Non-paiement de la prime de rendement des cadres dirigeants pour la période de juillet à décembre 2020**
- ↪ **Annulation de l'incidence financière des promotions et des avancements au choix et au mérite exceptionnel au titre de l'année 2020 (hors avancements automatiques à l'ancienneté)**
- ↪ **Collectif du budget de fonctionnement de l'exercice 2020 des activités communautaires**
- ↪ **Collectif du budget d'investissement de l'exercice 2020 des activités communautaires**
- ↪ **Session extraordinaire du Conseil d'Administration à l'automne 2020**

## Signature d'un accord de partenariat entre l'ASECNA et RASCOM

Dans le cadre de l'amélioration des services de la navigation aérienne, le Directeur Général de l'ASECNA, Monsieur Mohamed MOUSSA et le Directeur Général de l'Organisation Régionale Africaine de Communications par Satellites (RASCOM), Monsieur Mamadou SARR ont procédé le 17 juillet 2020 à Dakar, à la signature d'un accord de partenariat pour la coopération dans les systèmes satellitaires.

RASCOM est une organisation intergouvernementale de communications par satellite, créée en mai 1992 à Abidjan, par les gouvernements et des opérateurs africains, afin de doter le continent africain d'une infrastructure de télécommunications basée sur la technologie de communication par satellite.

Expliquant la portée de cet accord de partenariat, Monsieur Mohamed MOUSSA, a indiqué qu'il s'inscrit d'une part, dans la vision panafricaine commune aux deux institutions visant à exploiter les infrastructures de notre continent pour améliorer la qualité des services offerts aux usagers et d'autre part, à renforcer la maîtrise des systèmes satellitaires qui restent plus que jamais incontournables dans le cadre de la fourniture des services de la navigation aérienne de demain.

A cet effet, face aux enjeux des systèmes de télécommunications par satellite pour la fourniture des services aéronautiques, le Comité des Ministres de l'ASECNA, dans sa déclaration politique adoptée lors du soixantième anniversaire de l'Agence, avait donné mandat pour doter l'ASECNA d'un satellite pour servir de support à la fourniture de services performants de communication, navigation et surveillance (CNS) et de gestion du trafic aérien.



Le Directeur Général de RASCOM, a salué la vision et l'engagement continental de Monsieur Mohamed MOUSSA pour promouvoir le développement du continent africain et le porter au même niveau que les autres continents en termes de qualité de service et de technologies.

Cet accord de partenariat vient à point nommé. En effet, dans le cadre du projet de Ciel Unique pour l'Afrique conduit par l'ASECNA, l'OACI vient d'approuver le système de navigation par satellite (SBAS) de l'Agence pour l'Afrique et ce partenariat vient accompagner sa mise en œuvre et offrir une couverture de service de l'ensemble du Continent Africain.

A ce jour, RASCOM compte quarante-cinq (45) pays africains membres et son infrastructure satellitaire repose sur :

- **Un satellite géostationnaire QAF1R, de type TAS Spacebus 4000B3, à la position 2.9°E, lancé en août 2010 et doté de transpondeurs fonctionnant en bande C (standard et planifiée) en bande Ku ;**
- **Deux Stations de contrôle en Libye et en Italie ;**
- **Une mission contrôle (NOC) à Douala au Cameroun**

## Un expert de l'ASECNA désigné pour représenter CANSO à l'OACI



Le spectre de fréquences aéronautiques constitue un enjeu majeur et stratégique pour la sécurité de la navigation aérienne, conduisant les fournisseurs de service de la navigation aérienne à s'engager résolument pour veiller à la protection et à la disponibilité de ce spectre.

L'importance de cette question a conduit l'ASECNA à y accorder la plus grande priorité avec notamment son adhésion à l'Union Africaine des Télécommunications (UAT) en 2016 et à l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) en 2018, respectivement en qualité de Membre associé et de Membre du secteur des Radiocommunications. La qualité de Membre, en plus de conférer à l'Agence de bénéficier des avantages et privilèges associés, lui a également permis de porter et de défendre les intérêts des fournisseurs de services de la navigation aérienne dans le domaine du spectre et de réaffirmer le

- leadership de l'ASECNA au plan régional et international.

- La contribution de l'Agence a été particulièrement saluée par les différents acteurs de l'aviation civile, tant dans l'organisation de séminaires pour le renforcement des capacités des ANSP et des Etats dans le domaine du spectre, que dans sa participation aux Conférences internationales consacrées à cette problématique.

- Cette expertise unanimement reconnue de l'ASECNA en matière de protection du spectre de fréquences aéronautique, a conduit l'Organisation des fournisseurs de services la navigation aérienne (CANSO) à porter son choix sur l'ASECNA l'Agence pour la représenter au sein du Panel des Experts en Gestion du spectre de Fréquences de l'OACI (FSMP), alors que des défis importants sont inscrits à l'ordre du jour de la prochaine Conférence Mondiale des Radiocommunications (CMR-23).

### Un expert de l'ASECNA désigné pour représenter CANSO à l'OACI

En effet, suite à un appel à candidatures lancé par CANSO, le Directeur Général a bien voulu présenter celle de Monsieur SOUGUE Bissa, Chef Service Développement/Exploitation Réseaux, qui vient d'être retenu parmi l'ensemble des candidatures reçues.

Monsieur SOUGUE Bissa, Ingénieur de la Navigation qui s'occupe des questions de télécommunications aéronautiques depuis plus de 30 ans s'est forgé une solide expérience dans le spectre des fréquences aéronautiques, mise au profit de la région AFI et de la communauté aéronautique.

Rapporteur du Groupe AFI des Gestion des Fréquences (AFI/FMG), depuis 2011, il est membre du Panel des Experts en Gestion du Spectre de Fréquences et du Panel Communication de l'OACI, ainsi que de plusieurs Groupes de Travail de l'OACI et de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM).

Le FSMP est chargé de conseiller la Commission de la Navigation Aérienne de l'OACI sur les

- questions liées au spectre des fréquences dans le cadre de la mise en œuvre et de la coordination des services de communication, de navigation et de surveillance.

- Le Groupe d'Experts élabore la position de l'OACI pour la Conférence des Radiocommunications ainsi que les documents connexes nécessaires pour soutenir la mise à jour du Règlement des radiocommunications (RR) de l'UIT, instrument international régissant l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques à l'échelle mondiale. Les RR sont mis à jour par le biais des Conférences mondiales de radiocommunications de l'UIT qui ont lieu tous les trois à ou quatre ans.

- Le Groupe d'Experts établit et tient à jour la stratégie en matière de spectre et de politique de l'OACI sur le spectre des radiofréquences, indispensables pour permettre les progrès et innovations technologiques dont l'aviation a besoin pour gérer efficacement la ressource précieuse et limitée qu'est le spectre de fréquences.

## Réouverture progressive des frontières aériennes



A l'instar des autres parties du monde, les 16 pays membres de l'espace ASECNA se préparent à ouvrir progressivement leurs frontières aériennes. Ainsi, au niveau de l'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO se prépare à l'après confinement causé par la COVID 19. Le Comité ministériel de coordination des transports, de la logistique et du commerce de la CEDEAO, réuni du 12 au 16 juin 2020, afin de discuter et de convenir d'une réponse régionale pour l'ouverture des corridors de transports, propose la reprise, d'ici le 31 juillet 2020, du trafic aérien au sein de la zone.

Les vols des pays de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à destination des pays d'Europe, d'Amérique et des autres parties du monde, devront pouvoir reprendre.

« Une ouverture des frontières aériennes et terrestres aux autres pays ne présentant pas de niveau très élevé de taux de contamination de la COVID-19, à compter de la deuxième quinzaine de juillet 2020 (31 juillet 2020 au plus tard). Cette ouverture sera fonction de l'évolution

de la pandémie au sein des pays membres de la CEDEAO et des autres pays (du monde. Ndlr) et fera l'objet d'une évaluation périodique », a indiqué le communiqué final de cette réunion.

La reprise totale des vols va se dérouler en trois grandes phases. Dans un premier temps, il sera question de l'ouverture des aéroports domestiques et la levée des restrictions relatives au transport terrestre au sein des États Membres de la CEDEAO, au plus tard, à la fin du mois de juin 2020.

La deuxième étape est l'ouverture des frontières terrestres, aériennes et maritimes entre les États de la CEDEAO « en vue de permettre la libre circulation des biens et des personnes sur la base d'une application stricte des lignes directrices proposées pour l'harmonisation et la facilitation du commerce et du transport transfrontaliers, dans la région de la CEDEAO. La date proposée est la première quinzaine du mois de juillet 2020 (15 juillet 2020 au plus tard) », a précisé le communiqué final.

### Réouverture progressive des frontières aériennes

Enfin, il sera question d'ouvrir les frontières aux autres pays du monde.

Options envisagées par la CEDEAO :

- **Le 1er juillet, frontières terrestres**
- **Le 15 juillet, frontières aériennes : vols UEMOA /CEDEAO uniquement**
- **Le 22 juillet, tous les vols africains**
- **Le 1er août, tous les vols intercontinentaux**

D'ores et déjà, des pays comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire ont ouvert leurs frontières aériennes au trafic

- Au niveau de l'Océan Indien, les frontières internationales de la Grande Ile sont fermées depuis l'annonce du confinement et de l'état d'urgence le 20 mars. La fermeture des frontières est en effet renouvelée tous les quinze jours.

- Dans les autres pays membres de l'ASECNA, on ne dispose pas de dates précises et programmées de reprise des vols internationaux. Mais tout laisse à croire que l'ouverture des frontières devrait intervenir pour la majorité de ces pays vers fin juillet début août.



## Poursuivre la calibration malgré le coronavirus

Dans le cadre de ses missions et en application des recommandations de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, faut-il le rappeler, l'ASECNA est tenue d'effectuer le contrôle en vol de mise en service et/ou contrôle périodique de tous les équipements d'aide à la navigation aérienne et à l'atterrissage installés dans son espace aérien. Le savoir-faire de l'Agence dans ce domaine, lui a valu la reconnaissance de la communauté aéronautique internationale.

Dans le contexte marqué par la pandémie de la COVID 19, l'ASECNA n'a pas dérogé à la règle et a poursuivi ses activités de calibration en conformité aux normes édictées par l'OACI et aux exigences réglementaires applicables aux Etats. C'est ainsi que le Service Contrôle en Vol a déroulé, sans discontinuité, son programme du premier semestre 2020 au profit des Etats membres mais également de nombreux autres clients qui sollicitent son expertise en la matière, même si pendant cette période, la quasi-totalité des Etats ont fermé leurs frontières aériennes et n'autorisaient que certains vols spéciaux (vols humanitaires, sanitaires et logistiques ...)

Afin de permettre à ces vols d'exception d'effectuer leurs activités en toute sérénité et d'assurer la conformité des NavAids au sein des aéroports, l'ASECNA n'a ménagé aucun effort pour leur garantir la sécurité de la navigation aérienne dans son espace aérien.

Au regard de la situation, des dispositions sanitaires strictes prises par le Service contrôle en vol, en accord avec la Direction des Ressources Humaines (DRH), le Service médical de l'ASECNA et le comité de gestion de la pandémie au Sénégal, ainsi que le respect des normes sanitaires des pays de destination ont permis l'aboutissement de ces missions :

En plus des gestes barrières recommandés (distanciation sur les sièges à l'intérieur de



l'avion, nettoyage systématique des mains, port de masque etc.), les précautions suivantes ont été prises :

- **Test de non-contagion au COVID19 avant le départ et au retour de chaque mission pour les équipages entrant et sortant ainsi que le reste du personnel CEV ;**
- **Respect strict des exigences des Etats de présenter un Test de non-contagion de l'équipage au COVID-19 effectué 48h avant arrivée dans les Etats concernés**
- **Contrôle de la température corporelle journalière de chaque membre d'équipage matin et soir pendant toute la durée de la mission ;**
- **Confinement au niveau des hôtels (pas de contact avec des personnes extérieures, prise des repas si possible en chambre)**
- **Séances de briefing et débriefing calibration hors de l'avion ;**
- **Briefing par Radio avec les tours de contrôle ;**
- **Vérification des preuves de non-contagion des agents ASECNA à rapatrier conformément à la directive DGDD. Ladite directive stipule la présentation obligatoire par les agents concernés d'un test de non-contagion effectué 48h avant embarquement et le respect strict par ces derniers des mesures édictées dans le cadre des procédures DGCEV ;**
- **Désinfection de tout bagage entrant dans l'avion ;**
- **Désinfection des chaussures de toute personne devant avoir accès à l'intérieur de l'avion**

## Poursuivre la calibration malgré le coronavirus

Les missions suivantes ont donc été effectuées :

**Rotation pour la calibration des Navais des pays ASECNA (Mali, Burkina, Cameroun, Tchad, Niger, Togo et Sénégal) et des 3 clients extérieurs (Pétroliers de KOME au Tchad, Libéria et Cap Vert).**

Résultats obtenus : 39 Calibrations ont été réalisées comme suit :

- **7 ILS/DME dont 1 mise en service pour le Libéria ;**
- **13 VOR/DME dont 1 mise en service pour le Libéria et 1 périodique pour le Cap Vert ;**
- **20 PAPI dont 10 pour les clients extérieurs.**

**Mission de calibration des équipements du Sénégal, du Mali, du Niger, du Congo, de la Centrafrique et de la Guinée Equatoriale.**

Cette rotation a permis :

- **La mise en service du VOR/DME de l'Aéroport AMANI DIORI de Niamey dont l'antenne a été déplacée suite aux travaux d'extension de la piste.**
- **La calibration de 45 stations dont 11 ILS/DME, 5 VOR/DME et 18 PAPI.**

**Mission Spéciale NIGERIA**

- **Calibration des Navais de la ville de ILORIN (ILS/VOR/DME)**

**Mission en Côte d'Ivoire : Assister l'Etat de la Côte d'Ivoire à fournir des mesures correctrices pour la résolution de la préoccupation significative de sécurité (SSC) identifiée par l'OACI**

Résultats

A l'issue d'une cinquantaine de ces vols d'évaluation sur l'Aéroport HOUPHOUET BOIGNY d'Abidjan, le dossier de validation fourni aux autorités de la Côte d'Ivoire a permis de lever la SSC.

**Rotation en cours au Mali, Niger, Cameroun, Comores, Madagascar, Seychelles, Tchad, Benin, Togo, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Guinée Bissau et Sénégal.**

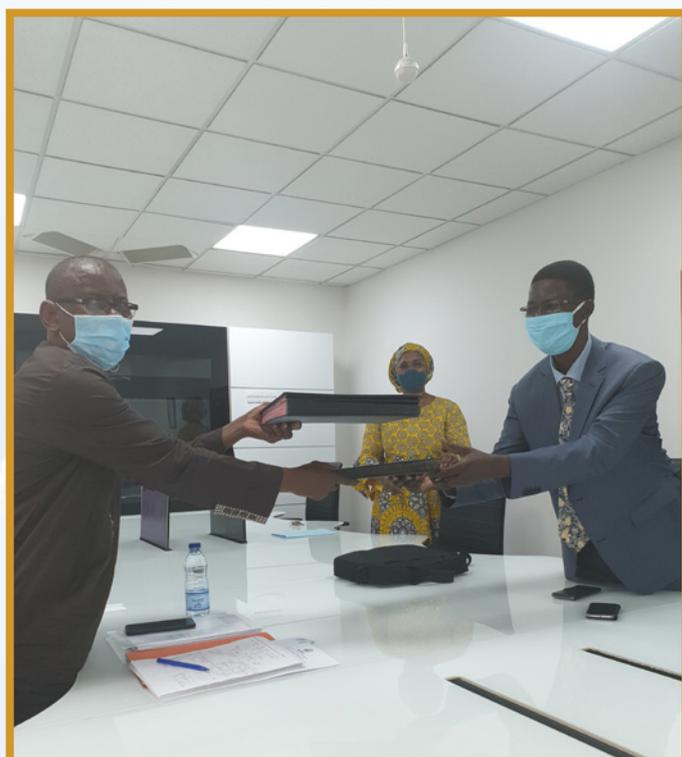
Il est donc prévu la calibration de 17 ILS/DME dont 2 mises en service, 32 PAPI et 3 VOR/DME. La prestation pour les Seychelles comprend 1 ILS/DME et 3 PAPI.

Cette mission est en cours d'exécution et l'Avion LABO se trouve en ce moment au Seychelles dans l'Océan Indien.

**Rapatriement d'agents bloqués par la COVID 19**

Plusieurs agents basés bloqués dans différentes Représentations ont été rapatriés à la faveur de ces missions

Il convient de noter que Monsieur Moussa DIALLO, nommé Chef de service du contrôle en vol avec rang de Chef de Département a été officiellement installé par le Directeur Général le 15 juin dernier.



### Une équipe spéciale dédiée aux tests de niveau d'Anglais à l'ASECNA



L'Equipe autonome de Conception, de Gestion et d'Administration des Tests de Niveau d'Anglais (ECGAT), logée à l'EAMAC, a été créée en 2014 puis redynamisée en 2018. Avec cette redynamisation, cette équipe a pris une autre envergure avec la décision du Directeur Général de mettre désormais à sa disposition les moyens nécessaires non seulement pour son fonctionnement mais aussi la formation continue de ses membres.

L'Equipe est composée de personnel de l'EAMAC, de l'ERNAM et des Centres Opérationnels détenant les qualifications d'Evaluateurs niveau d'Anglais ou des compétences requises pour être concepteur de Test de niveau d'Anglais (Cf DOC 9835, 2ème Edition et Cir 323 de l'OACI). Ils sont au nombre de 19 membres. Cet effectif permet à l'ECGAT de répondre efficacement aux demandes de tests d'Anglais dans les pays membres de l'Agence aussi bien pour les ATCOs que pour les Pilotes et ce, dans le cadre de l'établissement et du renouvellement des

- licences de ces personnels.

- Le suivi de la mise à jour des compétences des membres de l'Equipe est assuré par l'EAMAC dans le cadre d'un plan de formation continue conformément aux exigences du Doc 9835 de l'OACI.

- Les membres de l'Equipe se réunissent au besoin pour réviser les procédures d'administration des Tests, concevoir ou mettre à jour des versions de Tests et échanger leurs expériences.

- A ce titre, l'ECGAT est un fournisseur de services de tests « Testing Services Provider (TSP) » et non un organisme de formation aéronautique « Approved Training Organisation (ATO) ».

- Dans son fonctionnement, chaque membre de l'équipe est tenu à une obligation de réserve et de confidentialité sur le contenu et le déroulement des Tests, conformément aux codes d'éthique et de bonnes pratiques en vigueur qu'il aura préalablement signés.

## VIE DES ECOLES

Le coordonnateur de l'ECGAT est M. KAMATE Joel, Instructeur d'Anglais Technique à l'EAMAC-Niamey. Il est nommé par le Chef d'Etablissement de l'EAMAC parmi les membres de l'ECGAT désignés par Décision du Directeur Général de l'ASECNA.

En 2019 l'ECGAT a mené les activités suivantes

- **Administration de Tests de niveau**
- **ATCOs (A2, A10, Privés) : 150 ATCOs testés dans 14 pays ASECNA**
- **Pilotes : 20 Pilotes testés (Congo – Mali – Sénégal)**
- **Conception de Tests de niveau**
- **Conception de versions de Tests pour les Pilotes et les Contrôleurs CA ;**
- **Conception et mise à jour des Tests de niveau pour les élèves Contrôleurs CA de l'EAMAC en fin de formation initiale.**
- **Assistance aux CELICA**
- **fourniture d'une assistance aux CELICA dans le cadre de l'élaboration des cahiers de charges et des contrats avec les centres de langues ;**
- **Assistance à DTI dans le cadre de l'élaboration de son plan de formation continue du Personnel IRE-I**
- **Formation continue des membres**



- **Stage de formation continue des membres à Oxford Intensive School of English (OISE-BRISTOL/Angleterre) en Septembre et Octobre 2019.**
- **Reconnaissance par les Autorités d'Aviation Civile des Etats**
- **Obtention de six (6) accréditations (ANAC-Mali, ANAC – Congo, ANAC – Guinée Bissau, ANACM – Comores, ADAC- TCHAD, ANAC-BENIN) ;**
- **Demandes formelles adressées aux autres ANAC des pays membres de l'ASECNA à l'exception de la Côte d'Ivoire et de Madagascar ;**
- **Les démarches avec les Etats du Niger, du Sénégal, du Togo, de la Guinée Equatoriale, de la Centrafrique, et du Burkina Faso sont très avancées.**
- **Les démarches pour la reconnaissance de l'Equipe par l'AAC – de la République Démocratique du Congo (RDC) sont également en cours.**

## HOMMAGE.....



### ....à André SARREMEJEAN

Le Directeur Général a adressé une lettre de condoléances au Directeur de l'Aviation civile française à la suite du décès le 17 juin 2020, à l'âge de 88 ans, de Monsieur André SARREMEJEAN qui dirigea l'ENAC de Toulouse de 1982 à 1990.

Grande figure de l'aviation civile, issu d'une des toutes premières promotions du corps des ingénieurs de la navigation aérienne en 1956, Monsieur André SARREMEJEAN a eu une brillante carrière à l'ASECNA



# ASECNA

## **Siège Social**

32-38 avenue Jean Jaurès B.P 3144  
Tel : (221) 33 849 66 00  
Fax (221) 33 823 46 54

## **Délégation à Paris**

75 rue La Boétie – 75 008 Paris  
Tel : (331) 44 95 07 18  
Fax : (331) 42 25 73 11

## **Délégation à Montréal**

999, University Street – Suite 740  
Montréal – Québec – H3C 5J9  
Tel : (1514) 954 83 87  
Fax : (1514) 954 15 8151

## **Délégation à l'Union Africaine**

Luke Residence, villa n°B185\_3,  
Sub City Yeka, Addis Ababa,  
Kebele 20/21  
Tel : +251983934191.

**Les routes du ciel, notre métier**